



Le Mercredi 29 Mars 2017

## **MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400**

☎ 02 98 68 53 49    📠 02 98 68 55 89

E-mail : [mairie.plougourvest@wanadoo.fr](mailto:mairie.plougourvest@wanadoo.fr)

## **- Compte-rendu du Conseil Municipal -**

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Mercredi 29 Mars 2017 à 10h30, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Isabelle SALIOU, Christelle CORVEZ et Daniel HERRY, absents excusés et de Monsieur KERMORGANT, Receveur Municipal.

### **APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Maryse MIOSSEC, Secrétaire de Séance.

- **CCPL: Modification des statuts**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la démarche de la Communauté de Communes de soutenir les manifestations d'intérêt communautaire, et d'y inscrire dans ses statuts, la compétence « attribution de subventions aux manifestations d'intérêt communautaire ».

- **Vote des taux d'imposition des impôts locaux directs pour 2017: taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti**

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2017. Ils se présentent comme suit :

- <b>Taxe d'habitation :</b>	<b>14,49 %</b>
- <b>Taxe foncière bâtie :</b>	<b>20,20 %</b>
- <b>Taxe foncière non-bâtie :</b>	<b>42,15 %</b>

Le produit fiscal attendu s'élève à **392 298 €** Approbation unanime du conseil.

- **SDEF: Effacement de réseaux aériens de la rue de l'Etang - participation communale**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'effacement des réseaux - Rue de l'étang. L'estimation des travaux se monte à: 160 000€H. T. La charge communale sera de **63 400 € TTC**. Approbation à l'unanimité des membres du conseil municipal.

- **SDEF: Eclairage public - Rue du stade et du pôle enfance jeunesse**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public du Pôle Enfance Jeunesse avec la pose de 3 candélabres équipés par des lanternes LED. L'estimation des travaux se monte à 9 480€ TTC, dont **6 775 € TTC** à la charge de la commune. Approbation unanime du Conseil Municipal sur le plan de financement tel que présenté.

- **Echange foncier entre la commune et SCI QUERE,**

Suite à la demande de la Commune, et afin de régulariser la voie nouvelle au lotissement des Perdrix, Monsieur le Maire, présente l'étude faite par le cabinet A-T Ouest et les documents d'arpentage qui en découlent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les échanges fonciers qui résultent de la régularisation du tracé de la voirie communale avec la SCI QUERE.

- **Aménagement des abords du pôle enfance et rue du stade**

Suite à la consultation de trois entreprises et à l'analyse des offres par le ING CONCEPT, maître d'œuvre de l'opération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de retenir l'offre de JO SIMON de PLOUDANIEL pour la Maçonnerie - plantations- Clôture et gazonnement pour un montant de **29 244€ HT**.

- **Virement à la commune de l'excédent 2016 du CCAS**

Suite à la dissolution du budget du CCAS à compter du 01 janvier 2017, l'excédent 2016 constaté au compte administratif 2016 est reversé au budget primitif 2017 de la commune pour un montant de 2 635€. Approbation unanime du Conseil Municipal.

- **Affectation des résultats des comptes administratifs 2016**

- **Budget Assainissement**

L'excédent 2016 de 29 167€ est affecté au Budget Primitif 2017. La section de fonctionnement du Budget Primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 34 167€. Vote unanime du conseil.

Vu l'excédent du budget assainissement, les membres du Conseil à l'unanimité, décident de reverser 15 000€ au budget de la commune.

- **Budget Lotissement**

L'excédent de fonctionnement 2016 soit 10 424€ et l'excédent d'investissement 2016 soit 23 653€ sont affectés au budget primitif 2017.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent et votent le Budget Primitif pour l'année 2017, comme suit:

- 326 346 € en Dépenses et Recettes de Fonctionnement.
- 170 000 € en Dépenses et Recettes d'Investissement.

Suite à l'avance faite en 2016 par la commune pour réaliser le budget du Lotissement des Perdrix, les membres du Conseil à l'unanimité, décident de reverser 24 078€ au Budget primitif 2017 de la commune.

- **Budget de la Commune**

A l'unanimité des membres du conseil, l'excédent de fonctionnement de 2016 est affecté comme suit :

- 150 000€ sont conservés en recettes de fonctionnement
- 318 095€ sont affectés en recettes d'investissement

Le Budget Primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en Fonctionnement à 878 950€
- en Investissement à 1 838 220€

Les principales recettes de fonctionnement proviennent des dotations et participations (208 067 €) et du produit des impôts locaux (392 298 €).

En investissement, les principales recettes proviennent de l'excédent 2016 reporté (1 100 156€), de l'excédent de fonctionnement 2016 (318 095€), du virement de la section de fonctionnement, de la récupération de TVA et des subventions.

Les principales dépenses d'investissement sont la construction du Pôle Enfance - Jeunesse, la 2ème tranche pour la réhabilitation de l'Eglise Saint-Pierre, le programme de voirie 2017 (à définir) et les différentes acquisitions foncières et de matériel. Vote unanime du conseil.

*La Séance est levée à 11h15.*